

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Horaires des Remplaçants et autres : pour ne pas travailler plus …

- Les bons liens -



Description :

Mes heures de travail : cela compte !

Avec la mise en place de rythmes différents selon les communes, le temps de travail des remplaçants et des compléments de service peut dépasser les 24 heures hebdomadaires.

SNUipp-FSU des Landes.

Mes heures de travail : cela compte !

Avec la mise en place de rythmes différents selon les communes, le temps de travail des remplaçants et des compléments de service peut dépasser les 24 heures hebdomadaires. Ces heures effectuées en plus donnent droit à un temps de récupération. Elles doivent donc être toutes comptabilisées précisément pour être ensuite toutes récupérées.

Le SNUipp-FSU met donc à votre disposition un tableur qui vous permet de tenir à jour facilement vos heures de service. Avec cet outil, vous êtes au fait de votre situation.

[CLIQUEZ ICI](#)